



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 FEVRIER 2010

L'an deux mille dix, le 15 Février, le Conseil Municipal de la Commune de BOÉ, convoqué, s'est réuni en session publique ordinaire, sous la présidence de Monsieur Christian DÉZALOS, Maire.

Nombre de conseillers : 29

Date d'affichage : 08 Février 2010

Date de la convocation : 08 Février 2010

PRÉSENTS : M. DÉZALOS, Mme LEBEAU, M. PANTEIX, Mme MEYRAT, M. LAFUENTE, Mme JOURNÉ-LHÉRISSON, M. GÉRAUD, Mme COUSINET, MM. LUNARDI, ESTERLÉ, VOLCÉNO, TOVO, Mmes ACCARY, LABADIE, M. JOSEPH, Mmes LASSORT, FAVARD, MANDEIX, M. KHERCHACHE, Mme TRUILHÉ, M. ORDRONNEAU, Mme FORNASARI, MM. BAUDY, BOUDON, Mmes RAMOND, MANSE, MM. GAMBART, ROUX.

POUVOIR : Mme PERINET à Mme MANDEIX.

Madame Colette LASSORT a été nommée secrétaire de séance.

Propos introductif de Christian Dézalos, maire

Séance de conseil municipal importante puisqu'il vous sera proposé de voter le budget primitif 2010.

Ce sera un budget sans augmentation d'impôts, d'abord, ce que les Boétiens apprécieront d'autant plus que la fiscalité communale restera inchangée pour la 7^{ème} année consécutive. Cette décision, ils l'apprécieront aussi en raison du contexte national particulièrement morose (chômage, dégradation du pouvoir d'achat des salariés, retraités, artisans, agriculteurs, commerçants ...).

Ce sera cependant un budget d'action. Avec un programme d'investissements ambitieux (construction d'un préau à l'école maternelle M.L. Chrétien, d'une salle de quartier à St Pierre de Gaubert, d'une piste cyclable à Boé Village, importants travaux sur les routes, participation à la construction de logements sociaux ...). Avec également les crédits nécessaires pour le fonctionnement de nos écoles, pour l'action sociale, les personnes âgées et la petite enfance (320.000 euros de subvention au CCAS). Avec aussi le soutien apporté à nos associations, en termes de subventions mais aussi d'accompagnement matériel et logistique.

Il vous sera proposé, d'exprimer notre solidarité à l'égard de la population Haïtienne, un mois après le séisme. Je vous proposerai de voter une subvention de 2.000 euros qui sera adressée à l'Amicale des Maires de Lot-et-Garonne qui versera les sommes collectées à un fonds de concours du ministère des Affaires Etrangères pour la reconstruction des équipements des collectivités haïtiennes (écoles, dispensaires, bâtiments publics ...).

De plus, nous prendrons l'initiative d'organiser, en collaboration avec le milieu associatif de Boé (nous avons déjà l'accord de principe de l'Amicale Laïque), un loto pour Haïti dont la recette sera versée à un ou plusieurs organismes humanitaires. Ce loto aura lieu normalement le vendredi 2 avril en soirée à l'espace F. Mitterrand. Je sais pouvoir compter sur le cœur et la générosité des Boétiens.

Je vous informe enfin, avant d'aborder l'ordre du jour, que l'aire d'accueil des gens du voyage de Brimont sera mise en service avant la fin du mois. Nous remplirons ainsi notre obligation légale de disposer d'une aire d'accueil et la CAA, avec 3 aires (Bon-Encontre, Le Passage d'Agen et Boé), aura apporté sa contribution à la réalisation du schéma départemental

Le compte rendu de la dernière séance a été adopté.

Rapport n° 01 - Compte Administratif 2009 (rapporteur : Jean-Claude Géraud)

Monsieur Géraud commente le document relatif au résultat d'exécution du Budget 2009 qui explique la mécanique financière de la commune et présente par section et par chapitre, le compte administratif 2009 de la ville qui s'établit en recettes et en dépenses à :

1 - Section de fonctionnement

Dépenses	5 021 288,99€
Recettes	7 661 989,22€
(dont résultat antérieur reporté 1 626 268,31€)	
Résultat excédentaire	2 640 700,23€

2 - Section d'Investissement

Dépenses	4 214 606,64€
(dont 608 125,75€ de déficit antérieur reporté)	
Recettes	3 522 919,95€
Déficit de clôture	691 688,69€

L'état des restes à réaliser en investissement s'établit comme suit :

En dépenses :	477 516,95€
En recettes :	111 960,28€
Besoin de financement	365 860,14€

Avant de passer au vote, Monsieur le Maire quitte la séance et laisse la présidence du conseil à Madame LEBEAU, première adjointe. Par 24 voix pour et 4 abstentions (Mmes Ramond, Gambart, MM. Gambart, Roux), le conseil adopte le compte administratif 2009 tel qu'il est présenté.

Rapport n° 02 - Compte de gestion 2009 (rapporteur : Jean-Claude Géraud)

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2009 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2009,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2008, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Il est proposé au conseil municipal de :

Statuer sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2009 au 31 décembre 2009, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Statuer sur l'exécution du budget de l'exercice 2009 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes.

Statuer sur la comptabilité des valeurs inactives,

Et de déclarer que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2009 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

☞ *M. Roux* : par rapport aux annexes, il est indiqué : engagement donné et reçu liste des concours attribués à des tiers et liste attribuée à des tiers en nature ou en subventions. Nous avons la liste des associations qui ont été subventionnées, par contre nous ne voyons pas figurer les associations qui ont reçu des aides en nature. Nous aimerions savoir pourquoi.

☞ *M. Dézalos* : Sur la maquette du CA ?

☞ *M. Roux* : Oui page 39

☞ *M. Dézalos* : Ce sont des subventions financières.

☞ *M. Roux* : Subventions financières en nature.

☞ *M. Dézalos* : Elle ne figure jamais sur la maquette du compte administratif. Cela mérite vérification.

Par 25 voix pour et 4 abstentions (Mmes Ramond, Gambart, MM. Gambart, Roux), le conseil déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2009 par le receveur visé et certifié conforme par l'ordonnateur n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Rapport n° 03 - Affectation du résultat (rapporteur : Jean-Claude Géraud)

Le compte administratif 2009 de la ville fait apparaître un résultat excédentaire de fonctionnement de **2 640 700,23€**

Conformément à l'instruction M14, il convient d'affecter ce résultat.

Monsieur le Maire propose d'affecter une partie de cet excédent à la couverture du besoin de financement dégagé par la section d'investissement, à savoir **1 057 546,83€**

Ce montant provient du résultat déficitaire de clôture de la section d'investissement soit **691 686,69€** auquel vient s'ajouter le besoin en financement des restes à réaliser soit **365 860,14€**

Le solde soit **1 583 153,40€** pouvant être affecté en excédent de fonctionnement reporté.

A l'unanimité, le conseil décide d'affecter la somme de 1 057 546,83 € à la section d'investissement et le solde 1 583 153,40 € en section de fonctionnement.

Rapport n° 04 - Taux d'imposition 2010 (Rapporteur : Jean-Claude Géraud)

Monsieur le Maire soumet au conseil les taux communaux pour 2010 qui constituent un simple report des taux 2009.

Taxe d'Habitation..... **8,27 %**

Taxe Foncière Bâti..... **25,39 %**

Taxe Foncière Non Bâti..... **100,62 %**

Il convient de rappeler que les taux communaux n'ont pas été révisés depuis 2003.

☞ **M. Roux** : juste pour rebondir sur ce que vous avez dit en introduction : sans augmentation d'impôts. Sans augmentation des taux peut-être, mais sans augmentation d'impôts certainement pas. Pourquoi voterons-nous contre ces taux que vous nous proposez. Tout d'abord et tout simplement le bilan, vous parliez du pouvoir d'achat des Boétiens, force est de constater qu'avec la fiscalité additionnelle, la pression fiscale à Boé se situe aux alentours de 37 %, cela ressort du rapport rendu par le Trésor Public en fin de l'année dernière. C'est en effet un point important pour les Boétiens, que vous feignez de ne pas comprendre bien que l'on vous ait déjà attiré l'attention dessus. Ensuite pourquoi ne pas augmenter les impôts ? Tout simplement parce que vous avez une base fiscale qui augmente chaque année de façon conséquente et sans augmenter les taux, la fiscalité des ménages augmente de 100 000 € par an. La double peine serait difficile, augmentation des taux conjuguée avec l'augmentation de la base serait tout à fait injuste pour les Boétiens. Enfin et pour terminer, Monsieur le Maire, vous avez inscrit l'action municipale dans le cadre de l'Agenda 21 ce dont nous nous félicitons. Cependant, il est regrettable de ne pas tenir compte au niveau de la fiscalité locale de toutes les opportunités qui ont été mises à la disposition des personnes qui font des travaux conséquents pour améliorer les économies d'énergie. Voilà les raisons pour lesquelles nous ne voterons pas ces taux.

☞ **M. Dézalos** : c'est un débat récurrent de savoir s'il y a augmentation d'impôts ou pas. Il y a une stabilité exceptionnelle à Boé, depuis 7 ans, nous n'augmentons pas les taux communaux. Je vous demande, Monsieur Roux, de faire le tour des communes alentour. Nous avons la possibilité de jouer sur les taux de fiscalité, pour le reste ce sont les services de l'état qui ont en charge de décider de la revalorisation annuelle des bases. Cette revalorisation se situe chaque année, par décision gouvernementale, entre 1 et 2 % pour rester en phase, chaque année, avec l'évolution du coût de la vie. Dans la réalité, cette revalorisation forfaitaire est souvent inférieure à l'indice du coût de la vie. C'est au plus un simple maintien de la base imposable par rapport au coût de la vie. Il n'y a pas d'augmentation des impôts et je le répète, depuis 7 ans nous n'augmentons pas les taux d'imposition.

Nous avons la chance dans la commune, et nous ne l'avons jamais caché, d'avoir une certaine dynamique liée à la présence d'activités économiques ce qui nous vaut des plus-values fiscales intéressantes dont on bénéficie. Mais pour les ménages de Boé, la seule augmentation depuis 7 ans qui s'applique à la fiscalité communale, ce sont les revalorisations décidées par le Gouvernement. Si dans votre maison, vous faites des travaux d'extension, bien entendu votre base évolue plus vite que la simple revalorisation forfaitaire. Il y a une stabilité remarquable dont bénéficient les Boétiens.

☞ **M. Roux** : je ne conteste pas les taux, comme vous je sais reprendre les décisions des années précédentes et voir qu'ils restent stables. Je dis simplement que la base fiscale augmente de façon importante, vous avez parfaitement raison, d'une part l'Etat est en cause de par l'inflation mais également par le dynamisme que peuvent créer de nouveaux arrivés, une nouvelle urbanisation et donc les bases de Boé augmentent et ce serait dommage de ne pas profiter de ce dynamisme pour condamner les ménages à avoir un double taux. Au final, un ménage boétien, plus exactement, l'indice de pression fiscale est de presque de 37 % supérieure à la moyenne nationale, donc les taux multipliés à la base....

☞ **M. Dézalos** : c'est faux, c'est complètement faux....

☞ **M. Roux** : le rapport n'est pas exact....

☞ **M. Dézalos** : c'est faux et vous le savez fort bien. Vous avez pris, et je ne veux pas faire référence au journal que l'opposition a publié, vous avez sciemment amalgamé des choses qu'il faut distinguer et préciser. S'agissant des impôts fonciers, vous savez très bien que le produit fiscal produit par la taxe foncière sur le bâti provient à 47 % des ménages boétiens et à 53 % des entreprises. Si vous amalgamez les deux, et que vous divisez le produit fiscal par le nombre d'habitants c'est une tromperie parce que ce n'est pas cette somme qui est supportée par les ménages. Elle est supportée par les ménages et les entreprises. Si vous prenez le produit fiscal payé véritablement par les ménages, le raisonnement ne tiendra pas.

☞ **M. Roux** : nous ne trompons personne. Dans le journal auquel vous faites allusion, vous parlez d'amalgame, il est précisé que les taxes sont payées par les Boétiens et les entreprises. La pression fiscale, l'indice est là et la manne fiscale est là également. On ne peut difficilement contester les chiffres.

☞ **M. Dézalos** : je ne veux pas faire de polémique, mais quand vous écrivez sur le journal « arrive le mois de Novembre les feuilles tombent, celui des impôts locaux, etc... », et que vous divisez le foncier bâti et non bâti et la taxe d'habitation par le nombre d'habitants, vous savez pertinemment ce que vous voulez que les Boétiens entendent, que c'est ça qu'ils payent. Ce n'est pas honnête intellectuellement. Je me permets de vous le dire et ne suis pas le seul à le penser. Ce genre de polémique ne m'intéresse pas. Il n'est pas contestable que le taux de la taxe d'habitation est de 8,27 % depuis 2003 et que ce taux reste inchangé, pour le foncier bâti il était à 25,39 % en 2003, il est inchangé en 2010, une fiscalité exceptionnellement inchangée. Voilà la réalité que connaissent les Boétiens. Vous pouvez tordre les chiffres dans tous les sens vous n'arriverez pas, je l'espère, à tromper les Boétiens

☞ **M. Roux** : fiscalité inchangée, je retiens ce mot là. Je ne conteste pas, j'interprète comme vous, puisque vous avez une interprétation particulière qui n'est pas celle des Boétiens....C'est votre vérité.

☞ **M. Dézalos** : soyez sérieux, cela devient risible et grotesque. Vous ne contestez pas que les taux n'ont pas changé depuis 7 ans. Vous ne le contestez pas ?

☞ **M. Roux** : je ne parle pas des taux, je parle de la fiscalité.

☞ **M. Dézalos** : la fiscalité telle que nous l'appliquons, n'a pas changé depuis et vous avez beau dire en faisant des amalgames, avec le produit fiscal, en le divisant et en le tordant dans tous les sens, vous ne trompez personne. Il y a un produit fiscal qui effectivement évolue de façon dynamique au profit de

notre commune et au profit des Boétiens, tant mieux ! C'est une chance. Mais ne dites pas que ce produit fiscal est plus élevé d'année en année et qu'il est supporté par les ménages Boétiens. Ce n'est pas vrai. Les impôts payés sur le foncier bâti, sur la taxe d'habitation, sur le foncier non bâti, restent, à l'exception de la revalorisation annuelle dont j'ai parlé, inchangés. Ce n'est pas contestable, où alors vous n'y comprenez rien, pardonnez-moi.

☞ **M. Roux** : je sais que l'on ne comprend pas grand-chose, vous l'avez écrit.

☞ **M. Dézalos** : je ne l'ai pas écrit. J'ai posé une question. Mais quand des choses destinées à tromper les gens sont écrites...

☞ **M. Roux** : c'est votre vérité.... vous avez votre point de vue, ne le généralisez pas. Par rapport à ce qui est indiqué dans le journal de l'opposition, il n'est pas indiqué que c'est payé que par les ménages, cela n'est noté nulle part. C'est ce que rapporte l'impôt par habitant

☞ **M. Dézalos** : cela n'a aucun sens... vous le savez bien. Le produit fiscal de la taxe d'habitation qui n'est payé que par les ménages, le diviser par le nombre d'habitants de Boé aurait du sens. Mais sur le foncier bâti, quand les ménages ne paient même pas la moitié de ce produit fiscal et que vous mélangez tout cela et que vous le divisez par le nombre d'habitants, c'est de la tromperie ou de l'incompétence. Je crois que vous voulez tromper les Boétiens. Il y a un produit fiscal supérieur à Boé c'est une chance. C'est le résultat d'un travail qui a été fait depuis des années pour qu'il y ait un tissu économique et les Boétiens en profitent. Mais ne dites pas qu'ils sont matraqués plus qu'ailleurs, c'est faux.

Par 25 voix pour et 4 voix contre (Mmes Ramond, Manse, MM. Gambart, Roux), le conseil décide de ne pas augmenter les taux communaux.

Rapport n° 05 - Budget Primitif 2010 (rapporteur : Jean-Claude Géraud)

M. Géraud, présente le Budget Primitif 2010 chapitre par chapitre.

Le budget principal s'équilibre en dépenses et en recettes pour un montant global de **12 253 107,51€**

La section de fonctionnement s'équilibre pour un montant de : **7 225 791,40€**

La section d'investissement s'équilibre pour un montant de : **5 027 316,11€**

☞ **M. Roux** : l'année dernière nous vous avons demandé en quoi consiste votre plan pluriannuel d'investissement, notamment sur le projet de l'EHPAD, sur la Zone de Marot et la zone de Saint Marcel, je ne vois pas cette année de logique particulière si ce n'est peut-être dans l'acquisition foncière. Il serait vraiment utile que vous nous renseigniez à ce sujet. En ce qui concerne les dépenses de fonctionnement, il y a une diminution qui se justifie intégralement par le transfert des charges au profit de la Communauté d'Agglomération. Nous avons constaté l'augmentation de 23 % des charges et vous l'avez parfaitement justifié en disant que l'an dernier il y avait une diminution de 10 %, c'est tout à fait exact votre argumentaire est juste. Mais nous sommes à plus de 7 % d'augmentation, c'est assez conséquent et nous ne voyons pas d'amélioration à ce sujet.

☞ **M. Géraud** : il faut rappeler que c'est une prévision.

☞ **M. Dézalos** : s'agissant des deux opérations que vous avez évoquées, l'opération de la ZAC de Marot et l'opération de l'EHPAD : La ZAC de Marot, elle se poursuit, nous avons désigné un cabinet, il fallait attendre que le PPRI soit finalisé, ce qui n'est pas tout à fait le cas. A ce sujet, le travail avec les services de l'Etat est quasiment terminé. Le projet de PPRI est en mairie et nous faisons, en collaboration avec la communauté d'agglomération, d'ultimes propositions de retouches aux services

de l'Etat, sachez que nous aurons à délibérer d'ici le mois de mars. C'était une étape obligée par rapport à la ZAC de Marot. Par la suite, il faudra créer officiellement la ZAC et puis il faudra mettre en place le choix vraisemblablement d'un concessionnaire qui va travailler avec les propriétaires fonciers. Au point de vue foncier, ce n'est pas le budget de la commune qui va supporter les acquisitions foncières, c'est une opération qui n'aura pas d'impact direct sur le budget.

✘ S'agissant de l'EHPAD, nous attendons la décision du Conseil Général concernant le schéma gérontologique départemental. Le Conseil Général a missionné un ou plusieurs cabinets pour définir les besoins dans le Département et la localisation de ces besoins pour ces hébergements en structure privée et publique. C'est à partir de là que nous saurons si notre proposition peut être acceptée dans ce cadre. De notre côté, nous avons poursuivi des rencontres régulières avec notamment les services du centre hospitalier qui sont d'un grand secours, avec le conseil général, la DDAS, nous avons désigné récemment le cabinet Séca Santé qui nous accompagne dans la mise en place de notre dossier. La commission présidée par Michèle Journée Lhérisson, s'est réunie récemment pour réfléchir aux éléments d'un projet de vie. Je ne peux préjuger de ce dossier.

✘ S'agissant du Plan Pluriannuel d'Investissement, nous avons une feuille de route jusqu'à la fin du mandat avec toutes les opérations que nous avons ciblées au moment des élections, toutes ces opérations sont inscrites dans un planning qui nous mène jusqu'en 2014 mais nous ne voulons pas figer ces opérations, car chaque année des opportunités peuvent se présenter.

Par 25 voix pour et 4 voix contre (Mmes Ramond, Manse, MM. Gambart, Roux), le conseil adopte le budget primitif 2010.

☞ *M. Dézalos* : Simplement, il est regrettable de vous voir, mesdames et messieurs les élus de l'opposition et c'est votre liberté totale, voter contre la stabilité fiscale, voter contre la construction d'un préau à l'école M.L. Chrétien, voter contre la construction d'une piste cyclable à Boé village, voter contre l'aménagement d'une maison de quartier à Saint-Pierre-de-Gaubert, voter contre l'amélioration de nos routes sur toutes la commune, voter contre une subvention de 320 000€ au CCAS, pour l'action sociale, pour les personnes âgées, pour la petite enfance, voter contre les subventions aux associations. Voter contre cela, je trouve cela assez peu compréhensible et regrettable, mais c'est votre liberté.

Rapport n° 06 - Indemnité pour travaux supplémentaires pour élections politiques (ITSEP)
(Rapporteur : Françoise Lebeau)

L'année 2010 sera marquée par l'élection des conseillers au conseil régional. L'élection se déroulera les dimanches 14 et 21 mars.

En conséquence, il convient de prévoir la mise en place d'une enveloppe budgétaire permettant de rémunérer les agents municipaux pour ce tour de scrutin.

En conséquence,

Vu le décret n°91-875 du 6 Septembre 1991

Vu le décret n°2004-143 du 13 février 2004

Vu l'arrêté ministériel du 13 février 2004

Il vous est proposé de reconduire les conditions votées en 2009 à savoir :

- d'instaurer une indemnité pour travaux supplémentaires pour élections politiques
- de fixer le tarif horaire à 18 € pour tous les agents quelque soit leur grade.

- de majorer de 20 % la rémunération des agents assurant des missions de coordination.

Les crédits sont prévus au budget de l'exercice 2010. Cette délibération sera applicable lors des prochaines échéances électorales sauf si les conditions légales devaient évoluer.

Par 25 voix pour et 4 abstentions (Mmes Ramond, Manse, MM. Gambart, Roux), instaure une indemnité pour travaux supplémentaires pour élections politiques.

Rapport n° 07 - Désignation de délégués au SIVOM AGEN EST (rapporteur : Chantal Cousinet)

Dans le cadre de la modification des statuts du SIVOM AGEN EST, suite à la prise des compétences eau et assainissement par la Communauté d'Agglomération d'Agen (CAA) au 1^{er} janvier 2010, il convient de désigner 2 délégués titulaires et 2 délégués suppléants pour représenter la commune pour ce qui concerne les autres compétences du SIVOM (centre de loisirs de Saint – Ferréol, zone Jean Malèze).

Pour information, il vous est rappelé que Madame Cousinet et Monsieur Géraud ont été désignés par la CAA pour la représenter au sein du SIVOM AGEN EST.

En conséquence, je vous propose de désigner comme délégués titulaires :

* Monsieur Daniel LUNARDI

* Monsieur Daniel PANTEIX

Et de désigner comme leurs suppléants :

* Madame Aline TRUILHE

* Monsieur Cyriaque ORDRONNEAU

Par 25 voix pour et 4 voix contre (Mmes Ramond, Manse, MM. Gambart, Roux), le conseil désigne MM. LUNARDI et PANTEIX, Délégués titulaires et Mme TRUILHÉ, M. ORDRONNEAU, délégués suppléants.

Rapport n° 08 - Demande de subvention Fonds de Solidarité de l'Union Européenne - Tempête Klaus (Rapporteur : Annie Accary)

A la suite de la tempête Klaus, le gouvernement français a sollicité la Commission Européenne, pour obtenir une aide du Fonds de Solidarité de l'Union Européenne (FSUE) destinée à contribuer à financer les opérations d'urgence conduites à la suite de catastrophes naturelles majeures.

La Commission Européenne a donné son accord et une subvention globale de 109,4 millions d'euros a été inscrite au budget par le Parlement Européen.

La subvention porte sur 3 catégories de dépenses :

- La remise en fonction immédiate des infrastructures et des équipements,
- Les mesures provisoires d'hébergement et prise en charge des services de secours aux besoins immédiats de la population,
- La sécurisation des infrastructures de prévention et mesures de protection du patrimoine culturel.

Les dépenses ayant donné lieu à subvention au titre des dégâts aux biens non assurables (programme 122 du Ministère de l'Intérieur) ne sont pas éligibles.

Le total des dépenses éligibles au FSUE, après déduction des prises en charge par notre assurance et le programme 122, s'élève à **15 712,62€**, correspondant à la remise en fonction immédiate de nos infrastructures.

Je vous demande, chers collègues, d'approuver l'éligibilité de ces dépenses au regard des dispositions régissant l'utilisation du FSUE et de m'autoriser à signer le dossier de demande de subvention.

☞ **M. Lafuente** : la tempête nous a coûté 86 000 € au vu de ce qui est remboursé, il en manque. Cette subvention va nous aider à remonter le niveau.

A l'unanimité, le conseil approuve l'éligibilité de ces dépenses au regard des dispositions régissant l'utilisation du FSUE.

QUESTIONS DIVERSES :

☞ **M. Dézalos** : je voudrais, en présence d'Aïssa, rappeler que deux défibrillateurs sont en fonction à la mairie, l'un à la mairie annexe, l'autre à titre d'élément mobile notamment à disposition de la Police Municipale, et que des formations sont organisées prochainement.

☞ **M. Kerchache** : une formation pour les agents municipaux est prévue et programmée qui sera dispensée par l'ENAP. Pour le grand public, par le biais de l'Hôpital, nous avons la possibilité de profiter d'une structure qui s'occupe de la formation grand public. Il faudrait profiter peut-être de la Fête du Village, prévoir une après-midi pour recevoir un certain nombre de personnes. Il faut prévoir une information afin que les personnes intéressées puissent s'inscrire.

☞ **M. Dézalos** : avant de donner la parole à Jean-Claude Géraud, je vous rappelle deux rendez-vous : samedi 20 Février à 11 H 00 pour les nouveaux jeunes électeurs de la commune, la cérémonie de citoyenneté, et l'après-midi à l'espace François Mitterrand, le rassemblement annuel des Sapeurs-Pompiers de l'agglomération agenaise.

☞ **M. Géraud** : je voudrais faire un commentaire sur l'information, je devrais plutôt dire la désinformation que véhicule le journal de l'opposition. Sur la première page nos collègues de l'opposition évoquent avec une pointe d'ironie la bonne santé financière de la commune. En réalité l'ironie ici est un paravent destiné avant tout à masquer leur amertume. Ils sont amers car cela les prive d'une occasion en or de critiquer sérieusement l'action municipale de la majorité. Si la santé financière de la commune est bonne, la majorité de son côté s'en réjouit pour les boétiens.

Ne pouvant critiquer la majorité sur ce thème clé, ils se sont donc résignés à ronger leur vieil os habituel pourtant décharné, c'est-à-dire les impôts, dont ils prétendent, chiffres à l'appui, que nous sommes les champions. Ils se proposent d'en faire la démonstration page 2, en prenant la précaution de dire pour crédibiliser leur calcul que les données viennent du ministère du budget, sauf qu'ici ce n'est pas la qualité des produits qu'ils ont trouvé sur le marché qui est en cause, mais la façon dont ils les cuisinent!

Pour être explicite prenons un cas concret, le mien :

Voici les données : la valeur locative moyenne à Boé est 3415€ alors que celle de mon habitation est 3890€ Les impôts locaux que je verse au profit de la commune, du SIVU et la TEOM s'élèvent au total à 977€ Sachant que l'opposition annonce 582€ en moyenne par boétien, avec 4 personnes au

foyer je devrais en toute logique acquitter un impôt total de 2328€ soit 1350€ de plus. Excusez du peu ! Connaissez-vous beaucoup de boétiens taxés à cette hauteur ?

Constater un tel écart entre la réalité et les chiffres prouve indubitablement le caractère spécieux du calcul de l'opposition. L'impôt étant nominatif et les contribuables parfaitement dénombrables, l'opposition dans ce cas d'espèce aurait du, en toute honnêteté, construire son ratio en se basant sur le nombre de foyers fiscaux, comme on le voit de façon pertinente ailleurs, alors qu'ici elle l'a fait en se basant sur le nombre d'habitants, ce qui revient finalement à fiscaliser les nourrissons. C'est dire la pertinence du ratio.

Clarifions la chose : la taxe d'habitation étant plus faible à Boé que dans toutes les communes citées par l'opposition, c'est donc les taxes foncières qui expliqueraient le mauvais classement de Boé. Qu'en est-il réellement ?

L'opposition connaissant par cœur le rapport de la trésorerie, elle a forcément remarqué p7 que 53% des produits fonciers proviennent des entreprises qui représentent 13% des contribuables. Elle aurait du en déduire immédiatement que les particuliers qui représentent 87% des votants...heu...pardon...des contribuables, ne payent en réalité que 47% du montant moyen des taxes foncières qu'elle annonce! Pour le particulier contribuable cette précision change tout ! On en déduit que pour affiner l'analyse il faut impérativement distinguer les deux catégories de contribuables si on veut être objectif. Ce n'est pas l'option qu'a retenue l'opposition !

Voici pourquoi : en ne distinguant pas les contribuables professionnels des particuliers cela permet à l'opposition de noyer le poisson et de charger ainsi artificiellement la barque des votants ... heu ... pardon ...des particuliers. Voilà le raisonnement spécieux qu'a trouvé l'opposition pour mystifier les boétiens ! ... et ça l'opposition ne veut pas l'ébruiter !

Prendre la précaution de dire que le produit des taxes foncières est issu des ménages et des entreprises, mais sans donner la clé de répartition entre ces deux catégories, permet à l'opposition de faire du « populisme fiscal » à partir de ce thème qu'elle sait racoleur...

C'est le principe de la pyramide : plus on tape bas, plus on tape large !

Si on calcule la taxe foncière sur le bâti des communes prises en référence par l'opposition, et en tenant compte pour chacune de la répartition réelle entre professionnels et particuliers, répartition qui est spécifique à chaque commune, pour un euro de taxe foncière sur le bâti perçu par la commune, le particulier boétien paye 47 cts, le passageois 66, le bon encontrais 69, et le foulayronnais 93, la différence étant payée par les entreprises.

Cette répartition entre particuliers et professionnels protège à Boé plus qu'ailleurs le particulier propriétaire : elle constitue de fait un bouclier fiscal préservant les « petits » en modulant favorablement leur impôt global.

En tenant compte de cette réalité, de cette réalité vraie, le classement de l'opposition ne tient plus car Boé perd non seulement son titre peu envieux de « champion » de la fiscalité, mais de plus rétrograde à l'avant dernière place. Qu'on se le dise !

J'invite chacun ici à répandre ce nouveau classement en y mettant tout le zèle qui convient à l'annonce d'une bonne nouvelle !

C'est cette vérité là qui concerne les particuliers, qui représentent 87% des contribuables, que l'opposition voulait occulter avec son raisonnement spécieux.

Finalement que penser de tout ceci ? Qu'on ne se grandit pas avec des coups bas !

En prenant une métaphore sportive je dirai que l'opposition est dans la situation d'une équipe de foot qui n'ayant pas les moyens de produire du jeu, n'a d'autre ambition que celle de détruire celui de son adversaire. Soit. Mais quand en plus cette même équipe prétend à la victoire en marquant un but de la main en trompant l'arbitre, c'est-à-dire les boétiens, la ficelle devient très grosse.

On ne peut pas prendre les boétiens pour des imbéciles tout le temps.

Venons-en à la troisième page : Sur cette page l'opposition annonce de façon péremptoire que la majorité municipale est une majorité politique ! L'opposition croit tenir son acte d'accusation ! Je vais donner mon opinion et je sais que beaucoup se reconnaîtront à travers elle.

Je pense que les personnes de la majorité, quelle que soit leur sensibilité, veulent avant tout faire œuvre utile en mettant leur temps et leurs compétences au service des administrés, et qui considèrent que la politique politicienne doit s'effacer devant le bon sens qui est bien plus utile à l'action. Cette diversité des sensibilités en présence dans la liste majoritaire reflète la composition de la population boétienne et représente de ce fait une richesse pour la commune.

Aux effets de manche populistes, les boétiens préfèrent ceux qui les retroussent sans arrière pensée.

Si le maire à ses propres engagements politiques par ailleurs, et c'est son affaire, ce n'est pas sur cette base là que j'ai fondé ma décision de figurer sur sa liste. Si je devais justifier ce choix je citerais Philippe Augier, maire de Deauville dont on se doute qu'il ne peut être taxé de gauchisme. Il dit ceci : maire de droite ou maire de gauche ça n'existe pas. Un maire est bon ou il ne l'est pas !

Imitant une grande majorité de boétiens, je n'ai pas fait la confusion.

Quant à dire que la démocratie est en danger à la suite d'une difficulté ayant empêché un enregistrement audible d'une partie du conseil municipal, il faut savoir raison garder, là on racle les fonds de tiroir. Je rappelle que des commentaires de la majorité ont également été affectés.

Les collègues de l'opposition pourraient parler de pratique anti démocratique si leur parole était bâillonnée en conseil. Je rassure leurs familles, ils ne sont pas muets ! La démocratie est un mot qu'il ne faut pas galvauder, il mérite mieux ici.

Pour terminer, mes collègues de l'opposition m'apprennent qu'à mon insu de mon plein gré, comme dit l'autre, j'appartiendrai à une famille politique...Je les remercie de me déniaiser, mais ce n'est pas nécessaire à mon action et je les autorise à démentir. Décidément la politique politicienne tient bien nos collègues de l'opposition...ça paraît même être la motivation principale de leur engagement !

☞ **M. Boudon** : j'ai pu lire dans le prospectus que vous avez envoyé à la population (j'appelle votre document ainsi car j'ai cru au début que c'était une pub pour la foire au gras), que la majorité municipale et notamment celle qui siège à la CAA était politisée et de gauche. Première nouvelle, je ne me savais pas partisan mais sans doute vous devez le savoir mieux que moi ! Quand le maire est venu faire sa proposition de participation à la liste électorale, il n'a jamais été question de parti politique auquel cas j'aurais certainement été enclin à refuser. Ainsi vous nous traitez de partisans mais nous n'avons jamais parlé de politique c'est vous qui politisez les débats sans vous positionner clairement. Rentrez dans cette querelle gauche-droite ou pas, mais ne lancez pas le sujet sans afficher votre

position et sachez ma volonté de ne pas participer à cette discussion qui n'a pas à être ici. Je dois vous faire remarquer que vous, l'opposition, avez toujours voté de la même manière, il n'y a jamais eu de discordance dans vos choix alors que cela n'a pas toujours été le cas au sein de la majorité.

Selon vous Boé est surimposé, mais lors du débat d'orientation budgétaire, j'ai relevé que vous étiez d'accord avec le programme d'investissement, et même plus, vous voudriez y rajouter la restauration de la tour Lacassagne dans les plus brefs délais. Je n'ai pas vos connaissances comptables mais faudrait m'expliquer comment vous comptez engager tous ces investissements et même plus encore tout en baissant les impôts. J'attends un tel débat, j'attends de telles propositions sur lesquelles on pourrait échanger, et pas une vulgaire discussion sur les de la CAA, sur laquelle vous n'êtes pas exempts de reproche. En effet, vous aviez signalé votre opposition pour la modification des statuts, et par la suite, de manière plus ou moins délicate vous avez voté pour. De même que vous faites des raccourcis et des rapprochements politiques. On pourrait dire que vous êtes le commis de la cuisine de l'actuel maire d'Agen qui est apparenté à droite. A noter que jusqu'à présent, nous avons eu la décence de ne pas tenir de tels propos.

Il s'agit là du discours de quelqu'un qui attendais beaucoup de l'opposition : des débats, des idées, des propositions, un réel engagement et une réelle courtoisie de pensée. Je suis de plus en plus déçu par la teneur des débats : discuter trop longtemps que, selon vous, on augmente les impôts alors que c'est la base, sur l'absence de représentant de l'opposition à la CAA, ce qui me paraît de plus en plus normal au vue de votre comportement, et j'en passe, cela tourne toujours autour de Vous, du parti politique et des attaques personnelles sur l'actuel maire, pas sur des idées.

A titre personnel, je ne me sens pas de gauche et je ne parle que très peu avec mes collègues de politique nationale, auquel cas nous aurions certainement des divergences d'opinion, néanmoins, il y a un respect mutuel qui existe et nous travaillons ensemble à la gestion et au développement de Boé sans aucune mesquinerie électorale contrairement aux relations que l'on peut avoir avec vous.

Votre papier est une désinformation pure et dure, lancer une minute de silence qui n'a pas lieu d'être puis dire que le maire n'est pas citoyen s'il la refuse, est un piège électoraliste qui n'amène rien aux habitants de Boé. Votre papier, à part la note d'histoire que j'ai trouvé intéressante, n'a à mon goût qu'une seule utilité, il me sert de caler le meuble TV de ma salle à manger !!!

Mes propos ne sont pas là pour lancer un conflit ou une quelconque polémique, mais sachez qu'il y a d'autres manières de s'opposer, en apportant vos idées et vos convictions aux commissions (quand vous êtes présents) et tenez-les, lors des conseils. Soyez enfin force de propositions et plus une opposition qui ne parle que d'elle et qui pleurniche sur son sort.

☞ **M. Roux** : que ce soit sur votre intervention monsieur le maire, sur l'intervention de M. Géraud ou sur l'intervention de M. Boudon, je vais reprendre une maxime de droit «de minimis non curat praetor » On s'arrêtera là, car les attaques d'où elles viennent, ne nous éclaboussent pas beaucoup

☞ **M. Dézalos** : ne terminez pas sur une note de mépris qui ne fera qu'ajouter au sentiment de regret que nous avons. Je voudrais dire, Monsieur Roux et chers collègues de l'opposition, qu'il y a une autre façon de travailler. Je pense qu'il est possible, pour le service des Boétiens, de travailler même si on a des divergences, en apportant sa bonne foi et son travail. Ce qui me permet de vous dire aussi que le travail passe par votre participation au travail des commissions, mais j'ai remarqué, Monsieur Roux, puisque je reçois tous les comptes rendus que je lis avec grand intérêt, que votre dernière participation à la commission des travaux remonte au mois de mai 2009, il y a eu 7 ou 8 réunions de commission, vous n'y avez pas participé. Il est difficile ensuite de pouvoir faire des propositions utiles à la commune. Essayons ensemble et chacun y mettra du sien...

☞ **M. Roux** : vos propos sont indécents. Vous vous permettez de porter des accusations sans rien connaître de la vie des gens. En effet, je n'ai pas pu assister aux réunions de la commission, mais on a tous des contraintes d'ordre professionnel.

☞ **M. Dézalos** : je le comprends...

☞ **M. Roux** : vous le comprenez mais vous portez des accusations

Plusieurs interventions en même temps.....

☞ **M. Roux** : on ne travaille pas, on ne fait rien c'est bien connu..... En tout état de cause, vous tenez de beaux discours par devant, de nous associer à vos divers travaux en attendant vous nous avez toujours refusé quelque poste que ce soit et ce depuis la première élection. On vote contre tout, mais le nombre de délibérations que l'on a voté avec vous doit dépasser les 85 %. Comme toute personne qui travaille, je pose des questions. Quand on demande des chiffres : on ne les a pas, des explications : on ne les a pas et je terminerai par rapport au budget sur lequel nous avons travaillé ce soir, document de travail interne voila ce que l'on me répond, je veux bien, mais on est qui ? On n'est pas en interne et on fini par me dire que les documents remis en commission sont soumis à un droit de réserve ... Je veux bien.....

Plusieurs interventions en même temps qui ne sont pas audibles.

☞ **M. Roux** : je n'en ai pas après la personne qui les a écrits, car je pense qu'elle a reçu des instructions.

☞ **M. Dézalos** : je comprends tout à fait, chacun a des contraintes professionnelles et chacun de nous peut manquer des séances de travail, il n'y a aucun problème. Mais permettez de m'étonner que vous n'ayez pas eu le réflexe de vous excuser, depuis le mois de mai..

☞ **Mme Lebeau** : je fais appel à candidature pour les bureaux de vote des 14 et 21 mars.

☞ **M. Panteix** : rappelle le vernissage de l'exposition demain mardi à 18 H 30 à la médiathèque « itinérance du patrimoine ».Des Boétiens ont participé à cette production avec l'actrice photographe Juliette Darmagnac.

La séance est levée à 20 H 00.

La Secrétaire de séance,

Le Maire,

Colette LASSORT

Christian DÉZALOS